

de sept ans, quatre ans et vingt-deux mois, quand une voiture attelée d'un cheval, déboucha au grand trot d'une rue perpendiculaire, se jeta sur leur léger véhicule et le renversa. Les malheureux enfants furent lancés sous les pieds du cheval. L'aîné, petit garçon, a eu trois côtes fracturées; la petite fille de quatre ans, a reçu, sur diverses parties du corps, des contusions d'une certaine gravité, et le plus jeune enfant a eu le pied droit écrasé. Les trois victimes ont été portées dans une pharmacie voisine, où le commissaire de police du quartier leur a fait prodiguer les secours réclamés par leur situation. Le magistrat, après avoir fait transporter à l'hôpital Lariboisière le petit garçon, dont l'état inspire des craintes sérieuses, a fait mettre provisoirement en état d'arrestation le conducteur de la voiture de laitier.

— Une jeune veuve de vingt ans, M^{me} B..., qui habite la commune de Mondionde, reçut dans la journée du 6 de ce mois une lettre anonyme, dans laquelle il lui était enjoint, sous menace de mort, de déposer une somme de 100 fr. dans un mouchoir blanc, bien attaché, et de le placer sous la plus grande pierre d'un four à chaux établi dans la direction du moulin de cette dame.

Sans se laisser effrayer par cette menace, M^{me} B... s'empressa de donner connaissance de cette lettre au commissaire de police de Hasparren, qui organisa aussitôt, avec la gendarmerie, une embuscade destinée à prendre en flagrant délit l'auteur de cette lettre.

Vers trois heures du matin, un individu apparut en effet, se dirigeant vers le four à chaux. Un mouchoir bien lié se trouvait à l'endroit désigné et le malfaiteur s'en saisit vivement. Mais là devait commencer ses déceptions, le mouchoir ne contenait qu'une pierre, et à peine l'avait-il entre ses mains, qu'il fut saisi par les gendarmes qui étaient embusqués depuis sept heures du soir près du four à chaux.

Amené dans la maison de M^{me} D..., cet individu fut reconnu pour être le nommé Dominique Garra, âgé de 36 ans, meunier, demeurant dans la même commune. Il avoua être l'auteur de la lettre. En conséquence, cet individu a été mis en état d'arrestation.

— On lit dans le *Mémorial des Pyrénées* :

« Un affreux accident est arrivé jeudi soir sur la route d'Urdos à Oloron, à 5 kilomètres environ du village d'Asasp.

La diligence qui fait le service d'Urdos à Oloron ayant heurté une charette conduite par une femme, la mécanique de la voiture et une des chainettes de l'attelage avaient été brisées. Le postillon avait pu les réparer tant bien que mal, et la diligence avait continué sa route. Arrivée sur le pont de Lagnos, malgré son ralentissement de la marche, elle perdit brusquement son centre de gravité et fut précipitée, avec les neuf personnes qu'elle portait, dans un ravin profond de 3 à 4 mètres. Il était sept heures du soir et l'obscurité était complète. Les voyageurs se dégagèrent comme ils purent, et dans le premier moment on crut qu'aucun malheur grave ne serait à déplorer.

En effet, les voyageurs répondaient à l'appel, sauf deux, qu'on croyait avoir pris les devants après l'accident : ils en étaient quittes pour de légères contusions, et le postillon seul avait deux côtes enfoncées. Ils purent donc regagner Oloron à pied, la voiture était restée dans le ravin. Mais le lendemain matin, en la relevant, on trouva sous la diligence le cadavre d'un jeune homme de Pau, M. Fourcade fils, qui avait été précipité du siège du cocher, à côté duquel il se trouvait, et qui était resté sous la voiture, sa tête plongeant dans le ruisseau et

son corps ne portant pas de traces de lésions; il avait sans doute succombé à l'asphyxie.

La nouvelle de ce malheur a causé une pénible émotion à Pau, où les obsèques de M. Fourcade ont eu lieu samedi.

— On écrit de Douvres :

« Une bande de voleurs (pick-pockets) exploite en ce moment les poches des personnes voyageant sur le chemin de fer de Londres à Douvres, et semble accorder la préférence aux Français. Ces habiles escrocs voyagent en voiture de première classe et ont l'apparence de parfaits gentlemen. »

— On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Un village de nos environs vient d'être le théâtre d'un trait de monomanie fort extraordinaire. A force de travail et d'économie, un vigneron avait amassé une somme de 5 à 6,000 francs. Dernièrement un bien qu'il convoitait depuis longtemps se trouve à vendre. Il s'en rend acquéreur, et paie comptant. On va croire sans doute que notre homme est au comble de ses vœux, et qu'il va jouir en paix de son acquisition. Il n'en fut pas ainsi. Contempler son trésor, le compter, le recompter encore, avait été pendant longues années la seule distraction, l'unique jouissance de ce malheureux. Le bien qui remplaçait son argent était là à la vérité, mais ce n'étaient plus ses écus chéris, dont l'absence fut pour lui une privation à laquelle il ne put résister. Il se laissa aller au désespoir, et samedi dernier il s'est fait sauter la cervelle d'un coup de fusil. Cet homme, qui avait atteint la soixantaine, était employé comme vigneron, à Saint-Denis-en-Val, près d'Orléans.

Instruit par la lecture des journaux de l'usage qui permet en Angleterre aux maris de vendre leurs femmes, un individu de Schwanden s'est avisé de vendre la sienne à un sieur Ami du Linthal, pour cinq écus et onze livres de laine. Le paiement effectué, l'acquéreur voulut se saisir de son acquisition et la conduire dans sans village; mais la femme, qui avait pris tout cela pour une plaisanterie, voyant que l'affaire prenait un ton sérieux, se fâcha, quitta son mari et se réfugia chez son père. L'affaire a été dénoncée aux autorités; mais comme depuis les époux se sont réconciliés, ils auront sans doute la sagesse de n'y donner aucune suite.

— *L'Indépendance belge* rapporte ainsi qu'il suit deux cas de mort accidentelle dus au chloroforme :

« Un négociant de Grosswardein (Hongrie), avait confié à un voiturier plusieurs caisses de drogues et d'épices arrivées de Vienne à conduire jusqu'à Klausenbourg. Il lui avait surtout recommandé une des caisses où se trouvaient des bouteilles.

Cet homme s'imagina que ces bouteilles contenaient sans doute d'excellentes liqueurs, et pendant une halte, il ouvrit cette caisse et en tira une bouteille où se trouvait du chloroforme. Il en goûta, en fit goûter à six autres paysans, dont deux, qui en avaient pris davantage, s'endormirent à l'instant. Croyant que c'était une forte eau-de-vie, il en offrit encore à d'autres personnes. Celles qui en prenaient peu tombaient dans un engourdissement dont elles sortaient bientôt; la simple odeur suffisait même à en étourdir quelques-unes. Mais deux des individus qui en avaient pris le plus étaient des cadavres moins de deux heures après.

Voyant cela, le voiturier repartit en toute hâte pour Klausenbourg. Mais la justice se mit à sa poursuite, et on le ramena à Lok, son village, où son imprudence avait causé ce malheur. Lui-même était fort malade; le lendemain encore il courait de grands dangers, mais on es-

pérait le sauver. La bouteille avait contenu une livre de chloroforme, et près des deux tiers en avaient été bu.

L'autopsie des cadavres a eu lieu au bout de trois jours, le 29 septembre. Les visages étaient fort rouges; on voyait à la bouche et à la langue des traces de brûlure; les oreilles étaient écarlates, les yeux tout pâles et ternes, et les membres violets foncés. Il n'y avait plus de sang dans les ventricules du cœur; on en retrouva toute la masse dans le cerveau.

— Les journaux louisianais du 22 septembre nous apportent les détails suivants sur un affreux sinistre à la Nouvelle-Orléans; déjà signalé par le télégraphe :

« Hier soir, à sept heures et demie, le feu s'est déclaré dans les magasins de liqueur N^o 101 et 103, rue Tchoupitoulas, entre Lafayette et Girod, appartenant à MM. Karsledick & Cie. Il a commencé dans le rez-de-chaussée N^o 101, et en peu d'instants les flammes firent irruption par les fenêtres du premier étage. En peu de secondes, tout le magasin n'était qu'un brasier ardent, où l'élément destructeur trouvait un aliment terrible.

La maison N^o 101 avait quatre étages, et celle d'à côté, formant le coin de la rue Lafayette, trois étages; elle était occupée par MM. Evans & Cie., commissionnaires et marchands de farine. Le feu faisant de rapides progrès, gagna l'arrière-magasin, où se trouvaient entassés une énorme quantité de spiritueux. Les barils firent explosion d'une telle force que le quatrième étage de la maison N^o 101 s'écrouta sur le toit de la maison de l'encoignure. L'explosion et l'écrasement ébranlèrent le mur sur la rue Lafayette, et celui-ci s'écrouta à son tour avec force, en causant des malheurs dont le souvenir restera gravé dans la mémoire de notre population.

Une quantité de personnes donnaient la main pour sauver les marchandises de MM. Evans & Cie., et comme le feu n'était pas encore parvenu à la rue Lafayette, il y avait une foule de curieux et des pompiers occupés à sauvegarder par un travail assidu les propriétés environnantes. Nous laissons à juger de l'horrible spectacle qui fut le résultat de cette catastrophe.

Grand nombre de personnes furent ensevelies sous ces décombres ardents : des pompiers et des hommes de peine employés par les assurances, formant un total d'à peu près 50 à 60; plus, 2 à 300 curieux; en un instant cette foule fut saisie de terreur, et 45 à 50 personnes restèrent ensevelies.

A une heure avancée de la nuit, on était parvenu à retirer de dessous les décombres des personnes, les unes déjà inertes, d'autres si mortellement blessées qu'elles moururent quelques heures après.

Vers deux heures, ce matin, on était parvenu à retirer d'autres corps, les uns blessés plus ou moins dangereusement, d'autres avec quelques brûlures.

Les pertes matérielles s'élevèrent à près de 150,000 dollars. MM. Hart & Cie., qui avaient des marchandises dans la maison N^o 101, perdent 30,000 dollars.

Les assurances perdront à peu près un tiers.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

KERMESSES.

Dimanche 21 octobre.

La Chapelle-d'Armentières, Lys-lez-Lannoy, Prémessque, Templemars.

Nous recommandons aux personnes qui ont des ameublements à acheter ou à faire faire, la maison VIEUGE rue du Faubourg-Saint-Antoine, N^o 56, à Paris. On est toujours sûr de trouver dans les magasins de cette maison un choix de mobiliers en acajou, en palissandre et en bois de rose; des meubles de salle à manger, des buffets, des tables, des chaises et fauteuils nouveaux modèles.

La maison VIEUGE se recommande également par les soins qu'elle apporte à la bonne fabrication de ses meubles, et par la loyauté avec laquelle elle traite les affaires.

N'ayant point à supporter les frais d'une boutique, ce fabricant peut fournir des meubles d'une qualité supérieure à des prix avantageux. (2175—6529)

THÉÂTRE DE ROUBAIX.

Rue Neuve-du-Fontenoy.
Direction de M. Couvreur.
DIMANCHE, 21 OCTOBRE

PARIS LA NUIT

Drame populaire en 5 actes & 8 tableaux.

LANGELE.

Comédie nouvelle en 1 acte.

Ouverture des bureaux à 6 h.

On commencera à six heures et demie.

Prix des places : Première galerie et stalls de parquet, 1 fr. 50 c. Parquet, 1 fr. Amphithéâtre, 75 c. Parterre assis, 50 c.

LUNDI 22 OCTOBRE

LE MANDIR DE MONTLOUVIER.

OU LES

rouitiers sous le règne de Charles VII.

Grand drame en cinq actes.

LA MARQUISE DE TULIPANO

Comédie-vaudeville en 2 actes

MARIONNETTES FRANÇAISES.

Près de l'Abreuvoir, quartier de l'Alouette.

DIRIGÉE PAR MM. MATHIEU & ARISTIDE.

DIMANCHE 21 & LUNDI 22 OCTOBRE 1860.

LA CRÈCHE OU L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

Pièce morale en cinq parties, tirée de l'Histoire Sainte.

Le cordon s'il vous plaît.

Scènes parisiennes, en un tableau.

GRANDE FANTASMAGORIE AMUSANTE.

Nouvelle collection de tableaux, pièces mécaniques, chromatopes anglais et chinois.

Ordre : 1^o La crèche; 2^o Le cordon;

3^o Fantasmagorie.

PRIX DES PLACES : premières, 50 c.; deuxièmes, 30 c.; troisièmes, 20 c.

AVIS.

Deux représentations le dimanche : la première à quatre heures, la seconde à sept heures.

Une représentation le lundi, à sept heures.

Le spectacle ne finira jamais plus tard qu'à neuf heures du soir.

OUVERTURE D'UN NOUVEAU DÉPÔT DE DRAPS

MAISON A. CAZY ET C^{ie}

A LA VILLE DE VERVIERS, RUE DES CHAPELIERS, 22, Tournai

ETOFFES NOUVELLES POUR PANTALONS, PALETOTS, CRAVATES ET GILETS.

En visitant les magasins de la maison A. CAZY et C^{ie}, le public pourra se convaincre que ce n'est pas en vain qu'elle fait appel à toutes les personnes qui désirent se faire habiller convenablement et à des prix qui DÉFIENT TOUTE CONCURRENCE. Les marchandises, arrivant directement de fabrique, avec les prix marqués en chiffres connus, sont livrées de première main aux consommateurs, avec un minime bénéfice, et vendues de confiance au comptant, évitant par là les pertes éventuelles dans les crédits, les bénéfices des maisons de gros, les frais de commis-voyageurs, bénéfice de détaillants, etc.; ce qui fait une différence réelle de QUARANTE POUR CENT AU PROFIT DES CONSOMMATEURS. — La vogue et la confiance que notre maison s'est acquises a souvent donné lieu à l'imitation de nos enseignes et circulaires en copiant nos prix, afin de faire supposer qu'ils offrent les mêmes avantages. — Pour éviter toute erreur, nous engageons le public de faire attention au nom et à l'adresse.

Aperçu de quelques articles vendus de confiance et aux prix de fabrique, à la grande mesure de 74 centimètres.

DRAPS DE BILLARD, vert-meuble, bleu-voiture, DRAPS

DE LIVRÉE, CUIR GENDARME.

Drap noir, grande largeur fr. 2.25, 2.50, 2.75
Drap noir pour pelisses 3, 3.25, 3.50, 4, 4.20
Amazonie noire 4.75, 5, 5.50, 5.25
Cachemire croisé pour redingotes et habits, à 6, 6.50, 7, 7.50
Drap croisé, extra 8, 8.50, 9, 9.75
Drap impérial 8.50, 9, 9.50, 10.50
Cuir-laine et satin-laine pour pantalons, 4, 5, 5.50, 6, 6.50, 7, 7.50
Qualités extra 8, 8.50, 9, 9.75
Drap brun, vert, olive, bleu de roi, bleu d'uniforme, et toutes couleurs à la mode, à 4, 4.50, 5, 6, 7, 8, 9, 9.50
Velours de laine en toutes nuances à 5, 5.50, 6, 6.50, 7, 7.50

Qualités extra 8, 8.50, 9.75
Castor noir, bleu, brun et vert, 5.50, 6, 6.50, 7, 7.50, 8, 8.50, 9
Moskova extra 9.50, 9.75, 10.50, 11, 12, 13
Nouveautés pour pantalons 3.25, 3.50, 4, 4.50, 5, 5.50
Hautes nouveautés pour costumes complets, à 6, 6.50, 7, 7.50
Qualités extra 8, 8.50, 9, 9.50, 10.50
Castorine noire pour paletots, à 2.75, 3, 3.25, 3.75, 4, 4.50
Grande spécialité de draps fins, satins-laine noir et couleur, — nouveautés en laine provenant des premières fabriques, qualités supérieures à 10.50, 11, 11.50, 12, 13
GILETS. — 3,000 gilets soie de Lyon, cachemire anglais, de fr. 1, 2, 2.75, 3, 4, 5, 6 et au-dessus.
2,000 gilets haute nouveauté, velours de soie de Lyon, extra

riche, à 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et au-dessus.
ORLÉANS, PARAMATAS. — Fantaisies à 0.75, 1, 1.10, 1.25, 1.50, 1.75, et au-dessus.
COLS, CRAVATES, ÉCHARPES. — 3,500 cravates soie noire, écharpes chenillées, américaines et fantaisies.
Cols perfectionnés depuis 50 c., 75 c., 1 fr., 1.50, 2, 3, 4, 5, FOULARDS. — 2,000 foulards des Indes, garantis pure soie, de 2.25, 2.75, 3, 3.50, 4, 4.50, 5, 5.50, qualité extra.
Plus de 30,000 mètres MERINOS FRANÇAIS noir, garanti pure laine, à 1.50, 1.75, 2, 3, 4, 5.
CACHEMIRE 11/4 pour châles et pour deuil, à fr. 6, 6.50, 7.
Spécialité de CONFECTIONS POUR DAMES. — On procure les modèles les plus nouveaux des premières maisons de Paris.

Riches nouveautés polonaises pour paletots et burnous. — Buffets de toutes couleurs, à fr. 3.25, 3.75, 4, 4.50, 5.

N. B. — La maison A. CAZY et C^{ie}, DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE et voulant offrir toutes les garanties possibles aux acheteurs, accorde VINGT JOURS pour échanger les marchandises qui ne conviendraient plus, ou pour en rembourser le montant aux personnes qui en témoigneraient le désir. — S'adresser directement RUE DES CHAPELIERS, 22, Tournai. 2174